

Préfecture de l'Hérault
CABINET
DIRECTION DES SECURITES
BUREAU DES PREVENTIONS ET
DES POLICES ADMINISTRATIVES

Dossier d'inscription à un examen de secourisme

Nature de l'examen :

BNSSA

Recyclage BNSSA

Date de la session :

Nom :

Prénom :

Sexe (entourez la mention utile) M F

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Tél. : Mel.

Date :
Signature du candidat

Réservé à l'usage de l'association agréée ou de l'organisme habilité à dispenser la formation BNSSA

Ce dossier de candidature est constitué par(nom de l'association ou de l'organisme formateur)

Date :

Cachet de l'organisme,
nom et signature du responsable

Pour le Brevet National de Sécurité et de Sauvergarde Aquatique

Certificat médical

Je,.....
Sous-signé, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :.....
M.,Mme(nom et prénom).....

Et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Fait à (*ville*) :
le (*date*) :
Cachet et signature

Acuité visuelle

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10

Cas particulier : Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Autorisation parentale pour les mineurs non émancipés¹

M.Mme :.....
Certifie détenir l'autorité parentale à l'égard de :
(*nom et prénom*).....
en qualité de : père – mère – représentant légal (*cochez la mention utile*)
et l'autorise à se présenter à la session d'examen du brevet national de secourisme et de sauvetage aquatique qui se déroule le :.....
Date :..... Signature :

¹ Les mineurs émancipés doivent fournir une copie de l'ordonnance d'émancipation émise par le tribunal de grande instance.

Composition du dossier

BNSSA

- copie du diplôme PSE 1, accompagné(s) des attestations de formation continue en cas de besoin
- faire remplir le certificat (page 2), **le certificat doit être daté de moins de 3 (trois) mois à la date de dépôt du dossier**
- faire remplir l'autorisation parentale (page 2) pour les mineurs **ou** fournir une copie de l'ordonnance d'émancipation émise par le tribunal de grande instance.

recyclage BNSSA

- copie du BNSSA ;
- copie du diplôme PSE 1, accompagné(s) des attestations de formation continue ;
- faire remplir le certificat médical (page 2), **le certificat doit être daté de moins de 3 (trois) mois à la date de dépôt du dossier**

Note importante

Dépôt du dossier :

Les inscriptions ne peuvent être transmises à la préfecture directement, remettez votre dossier à votre organisme de formation.

Envoi des diplômes :

Le diplôme sera envoyé à l'association ou à l'organisme de formation présentant le candidat. Pour les **mineurs, non émancipés**, la **délivrance du diplôme** aura lieu à la **date anniversaire de leurs 18 ans**.